



Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 juin 2018

n° 091-18

Objet : *RD - Approbation d'une convention de mise à disposition pour la location de locaux sis 266 chemin des Moulins à Chambéry à l'association Le Pélican*

- date de convocation le 08 juin 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffent

Jean-Luc Berthalay

Daniel Grosjean

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Pierre Perez - Benoit Perrotton

Jean-Pierre Beguin

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Christophe Richel

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 9

Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Pierre Duprier - Dominique Pommat - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 juin 2018

délibération n° 091-18

objet **RD - Approbation d'une convention de mise à disposition pour la location de locaux sis 266 chemin des Moulins à Chambéry à l'association Le Pélican**

Christiane Boisselon, conseillère déléguée chargée des publics en grande difficulté et de la Commission d'accessibilité aux personnes handicapées, en lien avec Driss Bourida, vice-président chargé du renouvellement urbain, de l'action sociale et de la politique de la ville, indique que l'association Le Pélican a pour but d'accueillir, d'informer, de mener des interventions de proximité dans le champ de la prévention, de l'accompagnement, du soin et de la réduction des risques auprès des personnes présentant une conduite addictive à l'alcool, au tabac, aux drogues illicites...

Cette association reçoit du public et a besoin de locaux adaptés pour l'accompagnement des personnes reçues. Elle est actuellement installée quai des Allobroges à Chambéry dans des locaux qui ne répondent plus aux normes d'accessibilité. Elle a donc sollicité Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour que lui soient loués les locaux vacants situés 266 chemin des Moulins à Chambéry, dont la Communauté d'agglomération est propriétaire.

Ces derniers comprennent un ensemble à usage de bureaux, une salle de réunion, des locaux techniques, des vestiaires et sanitaires pour une surface totale de 116 m² environ.

Le loyer annuel est estimé à 12 000 € TTC par an et l'association s'acquittera également des charges et taxes.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'action sociale,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de mise à disposition avec l'association Le Pélican relative aux locaux situés 266 chemin des Moulins à Chambéry d'une superficie de 116 m², dans les conditions précisées dans la convention ci-annexée conclue pour une durée d'un an renouvelable,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention et toutes autres pièces à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 091-18

Objet de l'acte : RD - Approbation d'une convention de mise à disposition pour la location de locaux sis 266 chemin des Moulins à Chambéry à l'association Le Pélican

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 14 juin 2018

Annexe : annexe convention location Le Pelican;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H20979H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20979H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2018

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2018